

**LES COLONNES DE BUREN**

**LES DEUX  
PLATEAUX**



- Les colonnes de Buren sont une installation « in situ » construite en 1986 qui s'étend sur 3000 m<sup>2</sup> dans la cour d'honneur du palais royal 1<sup>er</sup> arrondissement (en face du Louvre)



- Cette œuvre est une commande du ministre de la culture de l'époque (Jack Lang) pour magnifier la cour d'honneur du palais royal, à l'époque occupée par un vulgaire parking.
- Le palais royal est en effet un lieu chargé historiquement : construit par Richelieu en 1628, il abrite un palais, des jardins, des galeries et un théâtre « la comédie Française ».
- C'est également le lieu qui abrite le ministère de la culture.

# DESCRIPTION



- L'installation comprend 260 colonnes rayées noir et blanc (dans l'œuvre de Buren les bandes mesurent toujours 8,7 cm)
- Les colonnes sont réalisées en marbre de carrare (blanc) et en marbre noir des Pyrénées.



Les colonnes sont alignées en référence à l'architecture classique du lieu et sont disposées en forme de damier.





Les colonnes émergent à l'air libre comme si elle surgissaient du sous sol archéologique de Paris.

De hauteurs différentes, ces colonnes créent visuellement un rythme qui contraste avec le classicisme de la colonnade du palais royal

A l'origine de l'eau devait circuler en sous sol autour des colonnes souterraines éclairées de jeux de lumière.

# SIGNIFICATION

- La forme de l'installation : la colonne, son matériau : le marbre et sa disposition : rectiligne font de nombreux échos à l'architecture antique.
- Daniel Buren a voulu également restituer au lieu son caractère populaire, car son installation, en forme de damier, invite le public à l'investir : les gens s'assoient sur les colonnes, sautent, grimpent, prennent la pause...
- L'artiste a voulu créer des contrastes : classique/moderne ;
- solennité des bâtiments /jeu dans les jardins.







# POLEMIQUE

- Le résultat provoque un tollé général : peut-on installer des colonnes zébrées dans un site historique classé?
- Des pétitions circulent... on reproche à Buren de vouloir défigurer un lieu mythique !
- Le ministère étudie même la destruction de l'œuvre avant son inauguration.
- Au final, l'artiste intente un procès à l'Etat et le projet est mené à bien.

